

DOCUMENTS INÉDITS

LETTRES DE PROVISION

DE L'OFFICE DE LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU LYONNAIS

Henry par la grace de Dieu roy de France à tous ceulx qui ces présentes lettres verront Salut Comme à la rencontre puis nagueres advenue de l'armée quacions en nostre pays de Picardye avec celle de nos ennemys nostre tres cher et ame cousin le sieur de Saint-Andre marquis de Fronssac marechal de France, gouverneur et nostre lieutenant general en nos pais de Lyonnais, Forez, Beaujollois et Bourbonnois, haulte et basse Marche ayt estes prins par nos dits ennemys, et soit aussi nagueres decedde nostre ame et feal gentilhomme ordinaire de nostre chambre le sieur d'Apchon son lieutenant audit gouvernement, aumoyen de quoy sont de present lesdits pais sans chef, a quoy est de besoing pourveoir et durant l'absence de nostre dit cousin choisyr quelque bon et experiméte personaige pour tenir le lieu de nostre Lieutenant general esdits pais, scavoir faisons que nous a plain confians de la personne de nostre ame et feal messire Loys Adhemar du Monteil sieur de Grignan chevalier de nostre Ordre, et de ses sens vaillance experiance saige conduite et grande diligence icelluy pour ces causes et autres a ce nous mouvans avons faict ordonne et estably, faisons ordonnons et établissons par ces presentes nostre Lieutenant général esdits pais de Lyonnais Forez, Beaujollois, Bourbonnois haute et basse Marche, pour faire vivre les manans et habitans dudit pais en paix union et concorde et en la vraye et deue obeissance qu'il nous doivent, leur commander et ordonner ce qu'ils auront a faire pour nostre service, pourveoir a la seurete et conservation des villes chasteaux et places d'iceulx, et donner ordre a toutes aultres choses touchans et concernans le bien de nostre dit service et des habitans desdits pais avecques mesmes pouvoir puissance et auctorite que a nostre dit cousin le sieur de Saint-Andre et tout ainsi qu'il feroit et faire pourroit s'il y estoit en personne encores que lesdits pouvoir puissance et auctorite ne soient cy spécifiés et declairez, si donnons en mandement aux